



FONDATION A ET P SOMMER

sous l'égide de la Fondation de France

Bourses 2011

Thèses de doctorat sur la relation Homme-Animal

Règlement et modalités

Contexte

La Fondation Adrienne et Pierre Sommer, sous l'égide de la Fondation de France, a pour mission d'améliorer la relation entre l'homme et l'animal.

La Fondation accorde en 2011 trois bourses de thèses de Doctorat **sur les interactions entre les hommes et les animaux dans des perspectives sociales, éducatives ou thérapeutiques.**

Qui peut participer ?

Les personnes concernées doivent mener une thèse de doctorat dont le sujet porte sur les interactions entre les hommes et les animaux dans les disciplines suivantes :

- anthropologie,
- éthnologie,
- éthologie,
- histoire,
- philosophie,
- psychologie,
- médecine,
- médecine vétérinaire.
- sciences de l'éducation,
- sociologie.

Modalités d'intervention de la Fondation A. et P. Sommer et obligations du lauréat

- Le candidat dont la demande a été acceptée doit justifier d'une attestation d'inscription en thèse délivrée par l'organisme dont il dépend, avant tous versements ;
- La bourse accordée sera de **6 000 euros annuels**, versée en tranches semestrielles de 3 000 euros sur présentation de l'avancée des travaux, pour un maximum de deux ans. Les bourses ne constituent

- pas une rémunération et aucun lien de subordination n'existe entre le boursier et la Fondation Adrienne et Pierre Sommer pendant la durée du soutien financier. Le boursier devra veiller à ce que sa protection sociale actuelle continue pendant cette période, notamment dans l'éventualité de déplacement à l'étranger ;
- les lauréats s'engagent à venir présenter les résultats (ou un état intermédiaire) de leurs travaux à la demande des responsables de la Fondation ;
 - le soutien de la Fondation devra être cité lors de présentation des travaux de recherches (publications, site internet, colloques, conférences...) ;
 - il sera demandé des tirés-à-part des publications issues des travaux de recherche des boursiers qui pourront intégrer le centre de documentation de la Fondation Adrienne et Pierre Sommer ;
 - il sera demandé aux boursiers de suivre une ou plusieurs initiatives de terrains soutenues par la Fondation.

Préoccupé par les questions éthiques que peuvent soulever les travaux de recherche des lauréats, le jury sera particulièrement attentif aux aspects suivants :

- exigence et compétences de rigueurs professionnelles,
- pertinence du choix du thème de la recherche,
- recueil du consentement des usagers,
- évaluation et prise en compte des conséquences de la recherche pour le(s) usager(s),
- réflexion sur les adaptations méthodologiques éventuelles,
- intégration de la recherche dans le projet pluridisciplinaire de prise en charge du ou des usager(s).

Procédure

Dossier à télécharger sur www.fondation-apsommer.org

Envoi des dossiers : les demandes devront être adressées **en 2 exemplaires**

- par courrier postal avec **Accusé/Réception**, (dossier papier à relier) à :
Fondation A. et P. Sommer - Bourses 2011 -
20^{bis} rue la Boétie 75008 PARIS
- par voie électronique :
fondation@apsommer.org

Calendrier

- **Date limite de dépôt : 30 juin 2011** (cachet de la poste faisant foi),
 - Après avis de la commission scientifique qui pourra procéder à l'audition des postulants, le jury de la
- Fondation décidera de l'attribution des bourses. Les décisions seront communiquées par écrit **en septembre 2011**.